



**Confédération  
des syndicats nationaux**

**Mémoire présenté par la  
Confédération des syndicats nationaux**

**dans le cadre des  
consultations prébudgétaires  
de la ministre des Finances du Québec**

**Budget 2008-2009**

Montréal, le 4 février 2008

Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec)  
Canada H2K 4M5  
Téléphone : 514 598-2271  
Télécopieur : 514 598-2052  
Web : [www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## Table des matières

I	Évolution de l'économie du Québec .....	5
II	Sources de la prospérité .....	7
	Taux d'activité et taux d'emploi.....	8
	Base démographique (population 15–64 ans).....	9
	Productivité .....	10
	§ Investissement en capital physique.....	10
	§ Investissement en capital humain.....	12
	§ Investissement en innovation et recherche-développement (R-D).....	12
III	Commentaires sur la gestion des finances publiques .....	14
	Santé et services sociaux .....	16
	Éducation .....	17



Nous remercions le ministère des Finances du Québec de donner l'occasion à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) d'exprimer son opinion concernant les objectifs sociaux et économiques que devrait chercher à promouvoir le prochain budget du Québec. La CSN représente 300 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et canadien et oeuvrant dans plusieurs secteurs d'activité.

## **I Évolution de l'économie du Québec**

Depuis 2003, la croissance économique moyenne du Québec s'établit à 2 %, soit un taux près du taux moyen de 2,1 % observé au cours des 25 dernières années. La croissance du PIB réel est particulièrement soutenue par la demande intérieure depuis 2002, puisque les exportations nettes retranchent en moyenne 1,55 point de pourcentage à la croissance depuis ce moment. La bonne tenue de la demande intérieure s'explique principalement par la consommation personnelle de biens et de services. Les dépenses courantes des administrations publiques et l'investissement dans les infrastructures, tant public que privé, jouent aussi un rôle non négligeable pour soutenir la croissance économique.

La bonne performance de la demande intérieure est rendue possible, notamment par l'amélioration qu'a connue le marché du travail ces dernières années. En 2007, le taux de chômage s'est maintenu autour de 7 %, un taux que le Québec n'avait pas connu depuis 1973. Par ailleurs, le taux d'activité atteint de nouveaux sommets, plus que jamais des Québécoises et des Québécois participent au marché du travail. En 2007, le taux d'emploi a dépassé 61 % pour la première fois de l'histoire du Québec en 2007. De plus, le resserrement du marché du travail a un effet positif sur la rémunération des travailleurs.

Ces développements du côté de la demande intérieure sont les bienvenus. Comme nous l'avons souligné, les exportations nettes (solde des exportations moins les importations) connaissent des ratés. Plusieurs facteurs expliquent les problèmes du secteur extérieur : appréciation trop rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain, intensification de la concurrence de nouveaux pays industriels (Chine, Inde, Brésil, etc.), protectionnisme américain et mauvaise gestion de la ressource dans le cas de l'industrie forestière. De plus, les exportateurs québécois sont déjà aux prises avec un ralentissement économique aux États-Unis qui pourrait possiblement devenir une récession en 2008. D'ailleurs, le gouvernement devrait, dès à présent, mettre en avant des mesures qui viendraient réduire la sensibilité de l'économie québécoise à la conjoncture économique états-unienne. Il faudrait notamment accentuer les efforts de diversification des exportations.

En tant que principal secteur exportateur, l'industrie manufacturière est frappée de plein fouet par ces difficultés auxquelles s'ajoute une faible croissance de la productivité par rapport à ce qu'on observe ailleurs en Amérique du Nord. Ainsi, malgré l'amélioration globale du marché du travail ces dernières années, le secteur de la fabrication a perdu plus de 130 000 emplois depuis 2002, soit 20 % du total des emplois manufacturiers.

Il ressort de ce bref survol de la conjoncture économique que le Québec est confronté à un ensemble de défis qui appellent à des solutions originales. D'une manière générale, la CSN partage les constats du ministère des Finances concernant l'évolution de l'économie. Le document de consultation souligne avec raison que suite à l'affaiblissement des exportations nettes, il est impératif que la demande intérieure continue de croître à bon rythme. Des mesures cohérentes doivent être déployées pour atteindre cet objectif, d'autant plus si une récession se matérialise aux États-Unis.

La CSN est aussi d'avis que le Québec doit retrouver le chemin de la croissance sur les marchés extérieurs et s'inscrire dans un environnement international plus compétitif. Là aussi, plusieurs stratégies doivent être mises en œuvre. Comme l'indique le ministère des Finances, le Québec devra certes chercher à améliorer sa productivité, mais à la CSN, nous entendons ce concept au sens le plus large qui soit. Notons au passage que l'augmentation de la productivité contribue aussi au maintien des parts de marché des entreprises québécoises sur le marché intérieur.

Pour la CSN, la réelle augmentation de productivité ne passe pas par une intensification du travail, mais par des investissements en machinerie et équipements, des investissements en infrastructures privées et publiques, des investissements dans le capital humain, des investissements dans l'innovation et la recherche-développement. Nous reviendrons plus loin sur ces moyens de croître la productivité et le niveau de vie des Québécoises et des Québécois. En même temps, tout en cherchant à atteindre cet objectif, il ne faut pas perdre de vue que la productivité de tous les pays industrialisés a beaucoup diminué après 1973, malgré leurs efforts pour en revenir à une croissance rapide (la productivité américaine s'est accélérée depuis quelques années, mais n'a pas retrouvé la croissance d'avant 1973). C'est donc dire que les cycles technologiques et les grandes tendances sociales et politiques semblent jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de la productivité. Ça ne doit évidemment pas dissuader le gouvernement du Québec de chercher à stimuler la productivité, dans la meilleure acceptation du terme. Cela signifie aussi que le Québec ne peut s'en remettre exclusivement à l'accroissement de la productivité pour réussir sur les marchés

extérieurs. Même une augmentation importante du taux de croissance de la productivité ne suffirait pas à moyen terme à compenser la perte de compétitivité sur le marché américain qui résulte de l'appréciation rapide du dollar canadien par rapport au dollar américain. Conséquemment, le gouvernement du Québec doit interpeller la Banque du Canada afin de l'inciter à accorder plus d'attention à l'évolution du taux de change canado-américain dans la conduite de la politique monétaire. Par ailleurs, les accords commerciaux que signe le gouvernement canadien jouent aussi un grand rôle dans la croissance ou la décroissance des divers secteurs de l'économie du Québec. Au moment où le déficit commercial du Québec se creuse avec la Chine, il devient évident que les pays émergents menacent non seulement nos marchés d'exportations, mais aussi notre marché intérieur. Le gouvernement du Québec doit insister auprès du gouvernement fédéral pour que les ententes commerciales existantes soient porteuses de réels bénéfices pour le Québec et qu'elles soient appliquées équitablement.

## **II Sources de la prospérité**

Si la croissance du PIB réel est importante, celle du PIB réel par habitant l'est plus encore puisqu'elle indique le rythme de l'accroissement du niveau de vie des habitants d'une nation. Le concept de niveau de vie utilisé par les économistes est imparfait, puisqu'il ne rend pas compte de l'ensemble des éléments contribuant à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens, mais il est fréquemment utilisé dans les comparaisons internationales. Ainsi, le document de consultation du ministère des Finances établit le PIB réel par habitant du Québec à 33 966 \$ canadiens en 2006, ce qui place le Québec au 17<sup>e</sup> rang parmi les pays de l'OCDE. Il s'agit d'un recul par rapport à 1982, année où le Québec se classait au 12<sup>e</sup> rang (le recul est encore plus prononcé par rapport à 1990, année où le Québec occupait le 7<sup>e</sup> rang<sup>1</sup>). La CSN s'est intéressée récemment aux déterminants du niveau de vie. Comme c'est le cas pour d'autres analyses, la CSN en arrive au constat qu'en raison des faibles progressions de la base démographique (population de 15-64 ans) attendues d'ici 2030, du taux d'activité et du taux d'emploi, la croissance du niveau de vie reposera, pour une grande part, sur la croissance de la productivité. Comme le tableau 1 l'indique, la productivité est le principal facteur expliquant la croissance du PIB réel par habitant de 2007 à 2030. Lors des sous-périodes précédentes, on constate que la productivité était toujours le facteur explicatif principal, même si les autres facteurs jouaient alors un rôle plus important que celui qui est anticipé pour l'avenir.

---

<sup>1</sup> *L'évolution macroéconomique et la question budgétaire au Québec*, Conseil de la santé et du bien-être, Pierre-Yves Crémieux, Pierre Fortin, Marc Van Audenrode, novembre 1994.

**Tableau 1** Décomposition du taux de croissance annuel moyen du niveau de vie en cinq facteurs explicatifs, en pourcentage (%)

Facteurs explicatifs	Périodes				Variation de 1994–2006 à 2006–2030
	1961–1973	1974–1993	1994–2006	2007–2030	
Base démographique	1,2	0,3	0,33	0,11	-0,22
Termes de l'échange	0,0	0,2	-0,05	0,0	0,05
Productivité	2,2	1,1	1,01	1,55	0,54
Taux d'activité	0,6	0,8	0,41	-0,43	-0,84
Taux d'emploi	-0,2	-0,3	0,38	0,08	-0,3
<b>Niveau de vie</b>	<b>3,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,08</b>	<b>1,3</b>	<b>-0,78</b>

Les prévisions concernant la période 2007–2030 s'appuient sur un ensemble d'hypothèses jugées vraisemblables aujourd'hui. L'avenir étant fondamentalement incertain, les prévisions pourraient s'avérer ou non. Il faut d'ailleurs chercher à influencer la tendance de chacun de ces facteurs explicatifs de façon à soutenir la croissance du niveau de vie, et pas seulement pour la productivité, mais aussi pour les autres facteurs.

### Taux d'activité et taux d'emploi

Pour améliorer le taux d'activité et le taux d'emploi, la CSN propose les initiatives suivantes :

§ **Retraite progressive.** Le budget fédéral de 2007 annonçait que les employeurs seraient désormais autorisés à verser une rente partielle à un salarié-e participant à un régime de pension agréé à prestation déterminée tout en permettant à ce même salarié-e d'accumuler des prestations de retraite. L'objectif est de favoriser le maintien en emploi des travailleurs âgés dans un contexte de vieillissement de la population et de pénurie de main-d'œuvre. Le gouvernement fédéral propose que 2008 soit la première année où les employé-es admissibles pourront se prévaloir de cette possibilité. Il est à noter que la mesure annoncée par le gouvernement fédéral est en phase avec la volonté du gouvernement du Québec de favoriser la retraite progressive. Ce dernier s'est d'ailleurs engagé, dans le cadre du budget de mai 2007, à proposer des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite de façon à ce que la mesure fédérale puisse avoir une application concrète au Québec.

Considérant ce qui précède, la CSN rappelle qu'une demande concernant la retraite progressive avait été formulée par les centrales syndicales en

décembre 2003, dans le contexte de la négociation du secteur public. Cette demande n'avait pas été prise en considération. Les centrales syndicales demandaient l'implantation d'un programme de retraite graduelle qui permettrait aux personnes admissibles de recevoir une rente d'un régime de retraite public tout en continuant de participer au régime de retraite. Les centrales syndicales souhaitaient alors que la mise en œuvre d'un tel programme se fasse dans le respect des conventions collectives et, dans la mesure du possible, à coût neutre pour le régime. Compte tenu des mesures annoncées récemment par les gouvernements pour favoriser la retraite progressive, la CSN considère qu'il n'y a plus d'obstacles à l'implantation d'un programme de retraite graduelle dans le secteur public. Ceci est d'autant plus important que les pénuries de main-d'œuvre vont en s'aggravant dans le secteur public.

- § Mesures visant spécifiquement l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Au Québec en 2007, le taux d'activité des femmes était de 60,8 % et le taux d'emploi de 57,4 %. Rappelons que ces taux étaient respectivement de 53,7 % et 47,7 % en 1996. La croissance de ces taux a été beaucoup plus rapide lors de la dernière décennie que de la précédente. Il est indéniable que la croissance plus rapide du taux d'activité et du taux d'emploi féminin lors de la dernière décennie a beaucoup à voir avec le développement du réseau des centres de la petite enfance (CPE) et l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale. Les efforts doivent être poursuivis sur ce front. Le gouvernement doit notamment développer les places qui manquent toujours dans le réseau des CPE.
- § Mesures de conciliation famille-travail-études. Quelques avancées ont été réalisées ces dernières années. Le Régime québécois d'assurance parentale a finalement été mis sur pied, la Loi sur les normes du travail prévoit depuis quelques années le droit à des congés sans traitement. Pas assez n'a été fait cependant. La CSN continue d'exiger la mise en place de politiques qui permettraient le déploiement de mesures de conciliation famille-travail-études dans tous les milieux de travail. Le gouvernement pourrait, par exemple, accentuer ses efforts dans le sens des mesures de soutien aux entreprises annoncées dans le cadre du budget 2007.

#### Base démographique (population 15–64 ans)

Pour améliorer la base démographique (population 15–64 ans), la CSN propose les initiatives suivantes :

- § Poursuite du développement et de l'amélioration de tous les aspects de la politique familiale. Certains attribuent le mini babyboom que le Québec connaît depuis peu à certaines initiatives gouvernementales : centres de la petite

enfance (CPE), Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), soutien aux enfants, etc. Il faut continuer sur cette voie. Plus spécifiquement, quant au succès du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), la CSN croit que le gouvernement du Québec devrait considérer de contribuer directement au financement de ce régime afin d'en garantir la pérennité (l'annexe 1 présente les projections actuarielles du RQAP d'ici 2012).

§ Le niveau de l'immigration doit augmenter et pour que ça soit possible, tant la volonté politique qu'un financement adéquat des diverses mesures d'intégration des immigrants (reconnaissance des acquis, apprentissage du français, sensibilisation des employeurs, etc.) doivent être au rendez-vous. Au cours des 15 dernières années, le budget du ministère de l'Immigration du Québec n'a pratiquement pas augmenté et n'a surtout pas suivi la croissance du nombre d'arrivants. En 2006, il représentait 2 800 \$ par immigrant alors qu'il était de 3 400 \$ en 1997, alors que les transferts versés chaque année par Ottawa en vertu de l'entente Canada-Québec sur l'immigration ont crû sensiblement. De 2002-2003 à 2006-2007 en particulier, ces transferts annuels sont passés de 107 millions de dollars à 196 millions. On peut se demander où est allé l'argent destiné à l'intégration des nouveaux arrivants.

## Productivité

Pour susciter une accélération de la productivité, la CSN privilégie une approche globale qui s'appuie sur trois types d'investissement : investissement en capital physique, investissement en capital humain et investissement dans l'innovation et la recherche-développement<sup>2</sup>.

### *Investissement en capital physique*

§ Depuis deux ans, le gouvernement fédéral a introduit des mesures fiscales additionnelles visant à stimuler l'investissement en capital physique. Les budgets conservateurs de 2006 et 2007, de même que l'Énoncé économique de l'automne 2007, ont mis en place des mesures qui conféreront aux entreprises canadiennes le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) applicable aux investissements des entreprises le plus faible du G7 en 2011. En plus de

---

<sup>2</sup> Les investissements dans l'innovation et la recherche-développement sont susceptibles d'avoir un effet positif sur la croissance de la productivité multifactorielle (PMF), c'est-à-dire sur l'efficacité avec laquelle les divers facteurs de production (capital, travail, etc) sont associés pour générer le PIB. Les économistes considèrent généralement que la PMF dépend de facteurs tels que le progrès technologique et l'organisation du travail. Selon une étude de Statistique Canada, l'écart défavorable de croissance de la productivité apparente du travail entre le Canada et les États-Unis de 1996 à 2006 dépend pour une bonne part de la faible croissance de la productivité multifactorielle (*Croissance de la productivité à long terme au Canada et aux États-Unis*, La revue canadienne de productivité, n° 15-206-XIF au catalogue – n° 013, août 2007).

s'harmoniser à certaines mesures fédérales, le gouvernement du Québec a lui aussi introduit des mesures destinées à stimuler l'investissement en capital physique (machinerie et équipements, bâtiments non résidentiels). Les trois premiers trimestres de 2007 montrent que l'investissement en machinerie est remonté au même niveau qu'en 2000, en termes nominaux, soit 17,4 milliards de dollars (une augmentation d'un milliard par rapport à 2006). Toutes les autres composantes de l'investissement sont aussi à la hausse de 2006 à 2007. La CSN considère que les mesures récentes ont rendu l'environnement fiscal des entreprises tout à fait concurrentiel et elle croit qu'il faut désormais user de mesures ciblées pour stimuler l'investissement dans certains secteurs en difficulté.

- § La CSN considère que, pour stimuler l'investissement, les crédits de taxe sur le capital sont préférables à l'élimination progressive de la taxe sur le capital. Les crédits de taxe permettaient d'accorder un avantage fiscal aux entreprises qui investissent dans leur modernisation (à toutes fins utiles, ces crédits éliminaient complètement la taxe sur le capital pour les entreprises). Au contraire, l'élimination de la taxe sur le capital avantage toutes les entreprises, qu'elles investissent ou non. De plus, l'élimination progressive de la taxe sur le capital se produit sans que d'autres revenus issus des entreprises viennent compenser le manque à gagner. La diminution de moitié de la taxe sur le capital qui était prévue jusqu'ici était compensée, pour une bonne part, par l'augmentation du taux d'imposition sur les entreprises. Ce n'est pas le cas de l'élimination de la taxe sur le capital qui est annoncée par le dernier budget (une faible compensation, qui reste à négocier, viendra du gouvernement fédéral).
  
- § L'investissement en capital physique constitue un des facteurs clés favorisant l'amélioration de la productivité, la consolidation des emplois et la pérennité des entreprises. En particulier, l'investissement en machines et équipements à la fine pointe de la technologie est absolument nécessaire à l'obtention d'une productivité du travail permettant de soutenir la concurrence mondiale. Une main-d'œuvre qualifiée ne peut développer son plein potentiel si elle doit travailler avec des machines et des équipements désuets, de la même façon que des moyens de production de dernière génération ne peuvent fournir les rendements escomptés entre les mains d'une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée. La qualité de l'interaction entre le capital et le travail est cruciale pour qu'il y ait croissance de la productivité. Aussi, l'investissement public a un rôle important à jouer dans la croissance d'une économie, car des infrastructures publiques de qualité sont un facteur de localisation non négligeable pour les entreprises et les citoyens. En ce sens, la CSN salue le Plan québécois des infrastructures annoncé par le gouvernement

récemment, qui permettra de remettre à niveau infrastructures, routes, aqueducs, écoles, hôpitaux, etc. Pour les cinq années nous conduisant à 2011-2012, les investissements publics du gouvernement québécois seront ainsi supérieurs à 6 milliards de dollars par an, alors que lors des cinq années précédentes, les investissements étaient de près de 4 milliards.

### *Investissement en capital humain*

- § Pour la CSN, l'amélioration continue des compétences de la main-d'œuvre est un incontournable tant pour les entreprises que pour les travailleurs. Ces derniers doivent avoir accès à la formation continue dans leur entreprise, peu importe leur statut d'emploi, leur scolarité et leur âge. La CSN continue de croire que toutes les entreprises devraient avoir l'obligation d'investir dans la formation de la main-d'œuvre. Cela ne l'empêche pas de saluer le crédit d'impôt remboursable de 30 % qui vient d'être instauré dans le cadre du plan pour le secteur manufacturier. Faute de mieux, le gouvernement pourrait songer à étendre ce crédit d'impôt à tous les secteurs de l'économie.
- § Depuis que les petites et moyennes entreprises (masse salariale inférieure à un million de dollars) ne sont plus tenues de consacrer au moins 1 % de leur masse salariale à la formation de leurs salarié-es dans le cadre de la loi 90, on remarque que les dépenses de formation de la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier ont diminué, alors que les besoins de formation s'accroissent. En 2002, les dépenses de formation dans ce secteur s'élevaient à 267,1 millions de dollars alors qu'en 2005 elles étaient de 176,8 millions de dollars, une baisse de 34 %.
- § Les besoins de formation ne sont pas comblés au niveau de la formation des adultes. Il y a actuellement dans les cégeps 5 500 adultes en attente de formation. Le mode de financement du MELS ne permet pas aux cégeps de satisfaire ces besoins (formation à temps partiel versus formation à temps plein, enveloppes fermées). Le prochain budget doit contenir des dispositions permettant de régler ce problème à court terme.

### *Investissement en innovation et recherche-développement (R-D)*

- § Au fil des ans, le Québec s'est doté d'un système d'innovation important, qui s'appuie notamment sur des réseaux universitaire et collégial bien développés. Il peut aussi compter sur plusieurs centres de recherche publics et privés de classe mondiale. Le Québec se démarque particulièrement sur le plan de la recherche-développement. Le gouvernement du Québec se situe parmi les chefs de file mondiaux quant à l'effort financier consenti à la recherche-

développement (en 2004, les dépenses de R-D intra-muros représentaient 2,74 % du PIB, ce qui classait le Québec au 5<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE). Le gouvernement canadien joue aussi un rôle important en cette matière. Depuis plusieurs années, les entreprises québécoises bénéficient d'un régime fiscal très avantageux en matière de R-D (dépenses fiscales de 600 millions de dollars par an du gouvernement du Québec) et d'un cadre légal qui assure la protection de la propriété intellectuelle (notamment dans le domaine pharmaceutique).

Toutefois, malgré les investissements importants des gouvernements pour soutenir la R-D, le rythme de pénétration des innovations dans les entreprises, en particulier dans les PME, demeure lent. Les efforts d'innovation déployés au Québec ne se traduisent pas suffisamment par des investissements ou des applications pratiques dans les entreprises. De plus, les mécanismes de transfert technologique sont inégalement développés, selon les secteurs économiques et les régions. Finalement, trop souvent, les syndicats et les travailleurs ne sont pas associés aux changements technologiques ou organisationnels qui se produisent en entreprise, ce qui compromet les chances de succès des transformations. Il semble donc que malgré le fait qu'une part importante du PIB québécois soit consacrée à la R-D, celle-ci ne se diffuse pas suffisamment dans le tissu industriel québécois, notamment au niveau des petites et moyennes entreprises. Les dépenses de R-D restent concentrées sur des secteurs comme l'aéronautique, les produits pharmaceutiques, le papier, le génie et services connexes, la conception de systèmes informatiques. Il y a donc encore beaucoup à faire pour tirer l'ensemble des industries du Québec du côté de l'économie du savoir.

§ Face aux mutations structurelles qui frappent l'économie, les entreprises mettent régulièrement en œuvre des changements technologiques et organisationnels. Le plus souvent, ces changements sont adoptés dans un contexte de crise, d'urgence, sans véritable implication des travailleuses et travailleurs et de leur syndicat. Ce faisant, les entreprises se privent de mobiliser et de bénéficier des connaissances que les salarié-es ont développées. Pourtant, l'apport, l'adhésion et la responsabilisation de la main-d'œuvre constituent des éléments décisifs dans la réussite d'une réorganisation du travail.

Au Québec, le modèle de gestion participative est encore très peu répandu dans les entreprises, même si les études réalisées à ce jour montrent que des avantages importants en termes de productivité et d'innovation découlent d'un partenariat entre la direction de l'entreprise et les salarié-es. De l'avis de plusieurs, l'accélération du développement du Québec nécessite que l'innovation sociale accompagne désormais l'innovation technologique, ce qui a

été l'exception jusqu'ici. En entreprise, l'innovation sociale devrait prendre la forme de la gestion participative, qui est l'occasion d'une plus grande démocratie en milieu de travail. L'innovation sociale comprend aussi le développement des activités, en mode coopératif, de l'économie sociale et de l'action communautaire. L'instauration d'une complémentarité entre innovation sociale et innovation technologique faciliterait l'atteinte d'un équilibre entre le développement économique et le développement social. À l'évidence, même si l'innovation sociale existe au Québec, il s'agit d'un domaine où il est essentiel de progresser, car l'innovation sociale est l'un des éléments clés de la croissance de la productivité et du niveau de vie. Le gouvernement devrait développer en priorité de nouvelles mesures de soutien destinées à soutenir l'innovation sociale sous toutes ses formes.

### **III Commentaires sur la gestion des finances publiques**

En 2008-2009, le gouvernement prévoit un équilibre budgétaire dans sa Mise à jour économique et financière, mais depuis la publication de celle-ci, le gouvernement fédéral a révisé à la hausse de 406 millions de dollars les paiements de péréquation auxquels le gouvernement du Québec aura droit. Cette somme s'ajoute donc à la marge de manœuvre du gouvernement. Il est à souhaiter que le gouvernement ne commette pas la même erreur que lors du dernier budget, où les sommes proposées par le gouvernement fédéral pour réduire le déséquilibre fiscal ont été utilisées pour financer des baisses d'impôt. Cette décision a miné le rapport de force du gouvernement du Québec dans le dossier du déséquilibre fiscal et a donné raison à ceux qui affirmaient que le Québec soutenait à tort que ces programmes sociaux étaient sous-financés. Les citoyennes et les citoyens du Canada anglais ne s'y sont pas trompés, comme en témoigne le tollé qui a suivi l'annonce de Jean Charest concernant l'utilisation des transferts fédéraux additionnels. Le choix de réduire les impôts lors du dernier budget fait en sorte que les équilibres financiers du gouvernement demeurent tout aussi serrés maintenant qu'ils l'étaient avant le règlement partiel du déséquilibre fiscal par le gouvernement conservateur. Dans un contexte où les écarts de rémunération entre le secteur privé et le secteur public génèrent, de façon croissante, des problèmes de rétention et d'attraction de la main-d'œuvre dans le secteur public, le gouvernement devrait s'assurer de disposer des revenus budgétaires suffisants pour offrir une rémunération compétitive aux travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic.

Par ailleurs, la CSN considère qu'il est inopportun de poursuivre la réduction du fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois compte tenu de l'évolution démographique prévisible. Tandis que la population active demeure encore impor-

tante en proportion de la population totale, il faudrait trouver, dès à présent, le moyen de faire en sorte que les générations futures n'aient pas à assumer un fardeau fiscal excessif pour continuer d'avoir accès à des services publics et des programmes sociaux de qualité. Il est évident qu'un tel lissage du fardeau fiscal dans le temps requiert un transfert intergénérationnel de ressources financières, qui peut prendre diverses formes, et que les baisses d'impôt que le gouvernement annonce d'un budget à l'autre sont incompatibles avec un tel transfert. La CSN considère d'ailleurs que le gouvernement du Québec a raté une belle occasion de réduire le déséquilibre fiscal plus avant lorsqu'il n'a pas récupéré l'espace fiscal libéré par le gouvernement fédéral à la taxe sur les produits et services (TPS). Ce point de TPS aurait bonifié les revenus autonomes du gouvernement de 1,1 milliard de dollars, ce qui n'est pas rien dans le contexte actuel. La CSN croit qu'il est encore temps d'agir : le gouvernement doit rapidement récupérer cet espace fiscal.

Trop souvent, dans le cadre du débat sur la fiscalité, les préoccupations relatives aux incitatifs découlant de la structure du régime fiscal prennent le pas sur la finalité ultime des impôts et des taxes, à savoir, le financement adéquat des services publics et des programmes sociaux. Bien sûr, les effets du régime fiscal sur l'offre de travail, l'investissement et l'épargne doivent être pris en compte, mais l'objectif principal de la fiscalité demeure de répondre aux besoins exprimés par la population, et pour cela, le gouvernement doit avoir les moyens de son action. Les Québécoises et les Québécois croient toujours que l'intervention de l'État dans certains domaines (santé, éducation, soutien de revenu, etc.) est nécessaire pour que les valeurs de justice sociale et d'égalité des chances soient une réalité au Québec. Un sondage Léger Marketing de mai 2007 révélait que, lorsque contraints de choisir entre des baisses d'impôt ou une amélioration des services de santé et d'éducation, 70 % des répondants préféraient l'amélioration des services publics tandis que seulement 27 % favorisaient les baisses d'impôt.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec fait preuve de mauvaise foi en présentant continuellement le niveau de la fiscalité au Québec comme un handicap, puisque le fardeau fiscal a pour contrepartie une offre de services publics et de programmes sociaux supérieure à ce qu'on trouve dans certains autres pays, aux États-Unis par exemple. Ainsi, malgré une fiscalité globalement plus lourde au Québec que dans le reste du Canada ou aux États-Unis, une étude de la CSN, s'appuyant sur des données de 2003 de la firme Runzheimer, a montré que le coût global de la vie des ménages québécois était systématiquement inférieur à celui des ménages canadiens-anglais et américains, notamment en raison du coût moindre des services de santé, d'éducation postsecondaire, des

de garde d'enfants, de transport en commun, etc.<sup>3</sup> Puisque les impôts ont encore diminué au Québec depuis le moment où l'étude de la CSN a été réalisée, on peut penser que le coût global de la vie au Québec est toujours plus faible qu'ailleurs. Les entreprises, de leur côté, profitent notamment de l'existence au Canada d'un système public et universel de soins de santé, faisant en sorte qu'elles contribuent de façon moindre à l'assurance santé de leurs salarié-es par rapport à ce qu'on observe aux États-Unis.

### Santé et services sociaux

La CSN a eu l'occasion de présenter ses positions devant le groupe de travail Castonguay récemment. Elle souhaite toutefois revenir brièvement sur certaines de ses positions concernant le financement :

- § Le gouvernement du Québec devrait s'assurer que la contribution fédérale aux dépenses du Québec en santé et services sociaux atteint bel et bien le pourcentage de 25 % préconisé par le rapport Romanow. En 2004-2005, cette contribution n'était toujours que de 22,3 %.
- § Du point de vue de la CSN, l'injection d'argent neuf dans le système de santé et de services sociaux public est une condition essentielle afin que celui-ci puisse répondre aux besoins de la population et s'acquitter adéquatement de sa mission. La solution la plus équitable pour assurer le financement additionnel est de recourir à l'impôt sur le revenu des particuliers. La CSN croit aussi que des économies peuvent être faites à l'intérieur du système actuel en misant sur une meilleure organisation du travail et des services. La CSN est prête à travailler en collaboration avec le gouvernement sur cette question.
- § L'impôt sur le revenu des particuliers, la CSN en est consciente, n'est pas la seule forme de prélèvement ou contribution possible. Toutefois, il est primordial pour la CSN que la contribution des particuliers destinée à financer le système de santé soit progressive (fonction du revenu, de la capacité de payer des personnes) et que les employeurs soient également mis à contribution.
- § La CSN propose que le gouvernement mette en place une couverture publique, universelle et accessible de services aux groupes vulnérables, notamment les soins à domicile, complétant ainsi les protections offertes par

---

<sup>3</sup> *Analyse du coût de la vie des ménages: comparaison entre Montréal et d'autres villes nord-américaines*, Confédération des syndicats nationaux (CSN), 10 janvier 2005.

l'assurance maladie et l'assurance hospitalisation. Par groupes vulnérables, nous entendons les personnes en perte d'autonomie, les personnes vivant avec une déficience physique ou intellectuelle, les jeunes en difficulté, les personnes aux prises avec un problème de santé mentale ou de dépendance.

Dans cette perspective, la CSN est ouverte à la mise en place d'un régime public d'assurance contre la perte d'autonomie. La CSN considère que ce projet aurait l'avantage de permettre l'injection de ressources dans un domaine souffrant de graves lacunes et qui ne bénéficie pas de transferts fédéraux. Pour la CSN, un tel régime devrait respecter certaines balises :

- ü Il doit être garanti que la gestion et la prestation des services couverts par le nouveau régime relèvent des CSSS.
- ü La contribution des particuliers doit être fonction de la capacité de payer.
- ü Les employeurs doivent être mis à contribution par une taxe sur les bénéfiques.
- ü Les versements en espèces doivent se limiter, pour l'essentiel, aux proches aidants.
- ü La gestion du nouveau régime doit garantir son utilisation aux seules fins poursuivies.

## Éducation

Le Québec a accompli beaucoup de chemin depuis la Révolution tranquille en matière de scolarisation de sa population, et ce phénomène a joué pour beaucoup dans l'amélioration du niveau de vie. Des études montrent en effet que le niveau de scolarité et les gains liés à la participation au marché du travail sont fortement corrélés. Il est impératif de poursuivre sur cette voie. Voici les positions de la CSN :

- § Au niveau de l'éducation secondaire, des mesures concrètes permettant de revaloriser l'école publique et de s'attaquer au problème des garçons, qui décrochent plus que les filles, doivent être mises en place. Puisque les écoles publiques doivent composer avec la quasi-totalité des étudiants ayant des problèmes d'apprentissage ou de comportement, elles doivent bénéficier des ressources professionnelles suffisantes pour faire face à cette problématique.
- § Au niveau des études supérieures, un financement public adéquat est essentiel pour assurer l'accessibilité au plus grand nombre de jeunes possible, afin de préserver la mobilité sociale qui doit caractériser toute démocratie. Le financement public de l'enseignement postsecondaire est aussi nécessaire à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

- § Une attention particulière doit être portée aux cégeps en région qui se voient pénalisés par un mode de financement qui ne prend pas suffisamment en compte la baisse des clientèles due à l'évolution démographique. Plusieurs cégeps doivent actuellement supporter un grand nombre de cours avec peu d'étudiants. Le financement accordé à ces cours est insuffisant. Dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-St-Laurent, de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est 44 % des cours qui sont donnés à des groupes de 15 étudiants ou moins. Près des deux tiers de ces cours ont 10 étudiants ou moins. Moins il y a d'étudiantes et d'étudiants dans un cours, moins l'enseignement direct est financé, selon la formule de financement actuelle. Même en dehors des régions éloignées, ce sont 20 % des cours qui accueillent 15 étudiants ou moins (la moitié de ceux-ci accueillant 10 étudiants ou moins). La CSN, sur la base des données ministérielles de 2005-2006, estime qu'il en coûterait 15 millions de dollars pour financer adéquatement ces cours. Cet estimé tient compte des 3,5 millions de dollars déjà alloués par le MELS sous forme d'allocations spécifiques à ces cégeps. Si on veut donner à toutes les régions des possibilités réelles de développement, il faut soutenir le réseau collégial en réinvestissant dans l'enseignement direct aux étudiantes et aux étudiants.
- § La CSN insiste pour que le gouvernement du Québec utilise les transferts fédéraux additionnels qui sont prévus pour 2008-2009 à cette fin et à aucune autre. Dans le cadre du règlement partiel du déséquilibre fiscal, les transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire sont augmentés de 800 millions de dollars en 2008-2009, pour l'ensemble des provinces. Au prorata de sa population, le Québec a donc droit à 188 millions de dollars, qui pourront être répartis entre le réseau collégial et le réseau universitaire. Par ailleurs, le gouvernement du Québec doit continuer d'exiger un réinvestissement du gouvernement fédéral au niveau de l'éducation postsecondaire. Il y a deux ans, les provinces faisaient consensus pour un relèvement de la contribution fédérale de 4,9 milliards de dollars par an. C'est dire que les provinces sont toujours en attente de 4,1 milliards de dollars, ce qui représente un milliard supplémentaire pour le Québec. Le déséquilibre fiscal, quoiqu'en dise le gouvernement central, n'est toujours pas réglé et la CSN est disposée à s'associer à une demande du gouvernement du Québec sur cette question.

§ Bas salaires et travail incertain résumant en peu de mots les conditions de travail des conducteurs et conductrices d'autobus scolaires<sup>4</sup>. Il n'est pas étonnant que les transporteurs aient du mal à recruter des jeunes. Dans ce secteur, il y a même une pénurie de main-d'œuvre.

La CSN demande donc au gouvernement d'ajouter 15 millions de dollars annuellement au budget du transport scolaire, afin d'améliorer les salaires et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs de ce secteur.

---

<sup>4</sup> Le salaire annuel moyen d'un chauffeur d'autobus est inférieur à 17 000 \$. Le nombre moyen d'heures de travail se situe entre 20 et 24 heures par semaine. Il est bien difficile de trouver un autre emploi pour occuper les cinq heures d'attente entre ces deux périodes, et ainsi améliorer le revenu.

## Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2006

### 10.2 Résultats sur base de liquidités

Les projections des entrées de fonds, des sorties de fonds et de l'effet sur le FAP sont réalisées en fonction de l'année où surviennent les flux financiers. Le tableau 14 illustre le résultat de ces projections.

Tableau 14 – Projections actuarielles sur base de liquidités (en M\$)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Fonds au début de l'année	448,4	210,1	20,2	-166,4	-391,1	-638,0
<b>Entrée de fonds</b>						
Cotisations au RAQP déposées au Fonds	1 244,9	1 385,7	1 458,0	1 494,2	1 550,5	1 614,4
Revenus de placement	11,1	5,7	0,2	0	0	0
	<b>1 256,0</b>	<b>1 391,4</b>	<b>1 458,2</b>	<b>1 494,2</b>	<b>1 550,5</b>	<b>1 614,4</b>
<b>Sorties de fonds</b>						
Prestations de RQAP versées par le Fonds	1 454,3	1 464,6	1 524,4	1 588,2	1 655,5	1 757,1
Remboursement au gouvernement fédéral	0	69,3	69,3	69,3	69,3	69,3
Frais d'intérêts	0	0	2,3	11,1	20,8	32,4
Frais d'administration du CGAP	40,0	47,4	48,8	50,3	51,8	53,4
	<b>1 494,3</b>	<b>1 581,3</b>	<b>1 644,8</b>	<b>1 718,9</b>	<b>1 797,4</b>	<b>1 912,2</b>
Variation de l'année	<b>-238,3</b>	<b>-189,9</b>	<b>-186,6</b>	<b>-224,7</b>	<b>-246,9</b>	<b>-297,8</b>
Fonds à la fin de l'année	210,1	20,2	-166,4	-391,1	-638,0	-935,8
Ratio de capitalisation	36 %	18 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Nombre de naissance	84 200	84 600	85 000	85 400	85 700	85 900
Volume de rémunération assurable (en G\$)	125,9	130,9	135,5	140,8	146,4	152,2
Taux de cotisation employés-employeurs	0,999 %	1,080 %	1,080 %	1,080 %	1,080 %	1,080 %
Taux de cotisation travailleurs autonomes	0,737 %	0,800 %	0,800 %	0,800 %	0,800 %	0,800 %